Texte 3

Peut-on donner des devoirs à la maison à un élève de l'école primaire ?

Mise à jour le 07.08.2013 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F21842.xhtml

Les enfants du primaire n'ont pas de devoirs écrits en dehors de la période scolaire. Il est donc **interdit** de donner à faire à des élèves un travail écrit à la maison.

Cependant, un enseignant peut donner à ses élèves

- un travail oral (lecture ou recherche par exemple)
- ou des leçons à apprendre à la maison.

Tout travail à la maison doit faire l'objet d'une vérification par l'enseignant.